

WHAT IS TO BE DONE WHEN CHOLERA IS IMMINENT

(INSTRUCTIONS TO FAMILIES)

Precautions against Cholera

Avoid hardships and exhaustion.

Avoid excesses in every form, and be particularly moderate in drinking and eating.

Avoid unripe or unsound fruits; beverages of inferior quality; uncooked or under done food, especially vegetables.

Avoid dampness and chills, iced food and drinks.

Avoid uselessly attending public assemblies.

See that your drinking water be pure. Boil it, if you doubt its purity; this should always be done with well-water. It is well also to always boil the milk especially as it is often adulterated with water.

Have your food always of good quality, sound and well cooked.

Pay a great attention to personal cleanliness and also to that of your clothing.

Your house, from cellar to garret, must be kept scrupulously clean, especially the cellar which is most generally neglected. Give free entrance to air, light and sun, for they are the best means of making a house healthy.

Be particular that the soil around your house is not contaminated by stagnant pools of water or animal and vegetable refuse. Remove from the vicinity of your house all rubbish in state of decomposition. Burn all filth and refuse, or have them removed and buried.

Empty, clean and disinfect all what may be soiled in your house or in its vicinity: cesspools, privy pits, water-closets, sinks, drains, gutters, manure boxes, stables and other dependencies. An excellent practice would be to lime-wash the walls and ceiling of the cellars, stables and other dependencies.

Have all defective drains renewed or repaired.

All the preventive measures against Cholera are outlined in the following axiom: *Live healthily in a healthy home.*

The symptoms of Cholera are diarrhoea, the discharges suc

LP

F5012

18--?

Q3866

cessively showing the rice water characteristics, vomiting, cramps, exhaustion and fall of the temperature (algid stage).

How to oppose Cholera

When a case of Cholera declares itself in your household notify immediately the Health Officer or the Secretary-Treasurer of your municipality.

If there is, in the municipality, an isolation hospital, house or tent, it is most advisable to remove the patient to it. The quarantine of your house is thus shortened as also the exposure of your family, the disinfection of the house being then made immediately after the removal of the patient.

If the patient is not removed to the isolation hospital, house or tent, have your house placarded, and isolate immediately the patient with his nurse in a separate room, from which curtains, carpets and needless furniture have been removed and into which the physician and clergyman only shall be admitted.

All the other members of the household must remain quarantined on the premises until disinfection is made, that is to say: shall not leave the lot upon which the house is situated or put themselves in communication with people outside, except with the guardian in attendance at the door, who will do the outside service for the inmates.

Doubtful cases of Cholera should be treated as genuine cases.

When Cholera is about, looseness of the bowels should never be overlooked, as diarrhoea, either predisposes individuals to Cholera or is the first symptom of Cholera itself. Thus, especially if there are cases of Cholera in the vicinity, the slightest attack of diarrhoea must be attended to at once.

Disinfection

The principal disinfectants are the following :

1. Fire.
2. Steam.
3. Boiling water.
4. Bichloride of mercury : two drachms in a gallon of water.
5. Carbolic acid : 4 ounces in a gallon of water.
6. Milk of lime which is prepared as follows:

Sprinkle gradually quick lime of good quality with one half its weight of water ; dilute the powder so obtained with twice its volume of water ; Keep in a carefully closed vessel.

7. Chloride of lime in powder or in solution : six ounces in a gallon of water.

8. Sulphurous acid, by burning 8 pounds of sulphur for each 1000 cubic feet of space.

The above disinfectants *only* are recommended by the Board of Health of the Province, and it is in your interest not to put too much confidence in the so called disinfectants of the trade, most of them being merely deodorizers.

Disinfectants No. 2 and No. 8 are used only in the general disinfection of the house and its contents, which disinfection must always be made under the supervision of the local Board of Health of the municipality.

Is considered *infected* by Cholera: whatever has been soiled by the stools, the vomit or urine of a choleric patient, whatever has remained in the patient's room or has been in contact with his clothing or anything that has been used by him.

METHODS OF DISINFECTION.

Disinfect immediately everything coming out from the patient's room.

Crockery and utensils must be washed in boiling water. Remains of food together with rags or linen, if of little value, which have been used by the patient, must be burned.

Underclothing, sheets, towels, soiled or not by evacuations, must, in the room, be put into a tub containing solution No. 4 or No. 5, to steep therein for 4 hours, and then be washed in boiling water.

The evacuations of the patient (vomits, stools and urine) must be received in a vessel one-third full of one of the solutions No. 4, No. 5 or No. 6, and immediately thrown into the water-closets or privies. It is most important that those evacuations be disinfected for they, more than anything else, contain the Cholera poison. As long as the disease exists, water-closets and privy-pits must be daily disinfected with solution No. 4, No. 5 or No. 6.

To disinfect themselves, persons must wash the whole of their bodies with a solution of carbolic acid : two ounces in a gallon of water. The nurse shall often wash his hands with the same solution, particularly before eating, and frequently rinse his mouth with a solution of carbolic acid : one ounce in a gallon of water.

To purify any place, that has been soiled by sick or refuse, etc., sprinkle with solution No. 4, No. 5 or No. 6.

The body of a person who has died from Cholera must be wrapped in a sheet saturated with solution No. 4 or No. 5, and put in a coffin with 2 pounds of chloride of lime. The body must remain completely isolated in the room and be interred within 24 hours after death.

No one is allowed to attend the funeral or burial except the clergyman, one member of the family, the person removing the body to the cemetery and the gravedigger.

Every vehicle used in transporting such body together with the outside garments of the persons who have dressed or buried it, must be immediately disinfected under the direction of the local Board of Health.

After the death or recovery of the patient, your house, all the inmates and effects contained therein must be disinfected under the direction of the local Board of Health and according to the regulations of the Board of Health of the Province.

The quarantine of your house shall not be raised until 10 complete days after its disinfection.

For other information which you may need, apply to the Health Officer or Secretary-Treasurer of your municipality.

Make it your special duty, in your interest as well as in the interest of the whole community, to strictly follow the instructions which are given out to you, and to help, by your co-operation, the work of the sanitary authorities.

Published by order of the Board of Health of the Province of Quebec.

LP
FS01
18-
Q3

(F3147)

QUEBEC

CE QU'IL Y A A FAIRE EN TEMPS DE CHOLERA.

(CIRCULAIRE DESTINÉE AUX FAMILLES)

Précautions contre le Choléra

Evitez toute cause de surmenage et de fatigue.

Evitez les excès de tout genre, surtout les excès dans le boire et le manger.

Evitez les fruits verts ou gâtés; les boissons de mauvaise qualité, les aliments crus ou peu cuits, particulièrement les légumes.

Evitez l'humidité et les refroidissements; les aliments et les boissons glacés.

Evitez d'aller inutilement dans les réunions publiques.

Veillez à ce que votre eau à boire soit pure. Si vous avez des doutes sur sa pureté, faites la bouillir. Faites toujours bouillir l'eau de puits avant de vous en servir. Vous aurez, de même, un grand avantage à faire bouillir le lait, car on y mêle très souvent de l'eau.

Faites usages d'aliments de bonne qualité, toujours sains et toujours bien cuits.

Que tout votre corps et vos vêtements de dessous et de dessus soient toujours propres.

Ayez soin de tenir l'intérieur de votre maison, de la cave au grenier, dans la plus scrupuleuse propreté, surtout la cave, qui est ordinairement l'endroit le plus négligé. Faites pénétrer partout l'air, la lumière et le soleil, c'est le meilleur moyen d'assainir.

Veillez particulièrement à ce que le sol, autour de votre logis, ne soit souillé par aucune mare d'eau stagnante, par aucune matière de rebut animale ou végétale. Ne gardez, près de la maison, aucune matière en décomposition. Brûlez les immondices et les déchets, ou bien faites les enfouir à distance.

Faites vider, nettoyer ou désinfecter tout ce qui peut être souillé dans votre habitation, ou dans son voisinage: puisard, fosse d'aisance, *water-closets*, éviers, drains, égouts, boîte à fumier, écuries, étables et autres bâtiments et dépendances. Une excellente pratique serait de blanchir à la chaux tout l'intérieur de la cave, des écuries, des étables, des bâtiments, etc.

LP

FS012

18--?

Q3 B66

Faites réparer les égouts défectueux ou renouveler les drains en mauvais état.

Toutes les mesures préventives contre le Choléra se résument dans l'axiome suivant : *Vivre sainement dans un milieu sain.*

Manière de combattre le Choléra

Les symptômes du Choléra sont : le relâchement des intestins, les selles (*grains de riz*), les vomissements, les crampes, l'épuisement et le refroidissement (algidité).

Lorsqu'un cas de Choléra se déclare dans votre maison :

Faites-en immédiatement la déclaration à l'Officier de Santé ou au Secrétaire-Trésorier de votre municipalité.

S'il y a, dans votre municipalité, une maison spéciale pour l'isolement des cholériques, hôpital, tente ou baraque, il est préférable d'y faire transporter le malade, ce qui abêge votre quarantaine et laisse votre famille moins longtemps exposée à la contagion, en permettant de faire plus tôt la désinfection.

Si votre malade n'est pas transporté à telle maison spéciale d'isolement, alors, laissez afficher votre maison, et faites immédiatement l'isolement du malade et de son garde-malade en les mettant dans une chambre séparée dont on enlèvera les rideaux, les tapis et tous les meubles inutiles, et à laquelle n'auront accès que le ministre du culte et le médecin.

Toutes les autres personnes habitant la maison, y resteront en quarantaine jusqu'à ce que la désinfection en ait été faite ; c'est-à-dire que personne ne devra sortir hors du terrain sur lequel la maison est située, ni se mettre en communication avec les personnes du dehors, si ce n'est avec le gardien placé à la porte de la maison pour faire le service de la famille.

Dans les cas suspects de Choléra, il faut agir comme si c'était des cas de Choléra bien constatés.

En temps de Choléra, il faut toujours se défier d'une diarrhée même ordinaire ; car, ou cette diarrhée crée une prédisposition favorable au développement du Choléra, ou elle est le premier symptôme de l'infection cholérique. C'est pourquoi, vous devez, surtout s'il y a du Choléra dans votre localité, traiter, *dès le début*, la plus légère attaque de diarrhée.

Désinfection

Les principaux désinfectants sont les suivants :

1. La combustion.
2. La vapeur au moyen d'une étuve.
3. L'eau en ébullition.

4. Le bi-chlorure de mercure : 3 drachmes pour un gallon d'eau.

5. L'acide carbolique : 4 onces pour un gallon d'eau.

6. Le lait de chaux qui se prépare comme suit :

Arrosez, petit à petit, de la chaux de bonne qualité avec la moitié de son poids d'eau ; délayez la poudre ainsi obtenue dans le double de son volume d'eau. Conservez dans un bocal bien bouché.

7. Le chlorure de chaux en poudre ou en solution : 6 onces pour un gallon d'eau.

8. L'acide sulfureux, en faisant brûler 3 livres de soufre par 1000 pieds cubes d'espace.

Les désinfectants ci-dessus sont les *seuls* qui soient recommandés par le Conseil d'hygiène, et il est dans votre intérêt de ne pas accorder trop de confiance aux prétendus désinfectants du commerce qui ne sont, pour la plupart, rien autre chose que des désodorisants.

Les désinfectants No 2 et No 8 ne servent qu'à la désinfection générale de la maison et de son contenu, laquelle désinfection doit toujours être faite sous la direction et la surveillance du Bureau d'hygiène de la municipalité.

Une chose est dite *infectée* par le Choléra lorsqu'elle a été souillée par les selles, les vomissements ou les urines d'un cholérique, ou lorsqu'elle a séjourné dans sa chambre, ou lorsqu'elle a été en contact, soit avec son corps, soit avec ses vêtements ou encore, avec tout ce qui a servi à son usage.

COMMENT FAIRE LES DIFFÉRENTES DÉSINFECTIONS.

Désinfectez immédiatement tout ce qui sort de la chambre du malade.

La vaisselle et les ustensiles doivent être lavés dans l'eau bouillante ; les restes d'aliments, de même que les chiffons et les linges de peu valeur qui ont servi aux cholériques doivent être brûlés.

Les linges de corps, les linges de lit, les serviettes, souillés ou non par les déjections cholériques, doivent, dans la chambre même, être mis dans une cuvette contenant la solution No 4 ou No 5, pour y tremper pendant 4 heures, puis ensuite être lavés à l'eau bouillante.

Les déjections cholériques (matières vomies, selles et urines) doivent être reçues dans un vase rempli, au tiers, d'une des solutions No 4, No 5 ou No 6, puis jetées immédiatement dans les *water-closets* ou dans les fosses d'aisance. Il importe particu-

lièrement de faire la désinfection de ces déjections, car ce sont elles qui contiennent spécialement le poison cholérique.

Les *water-closets* et les fosses d'aisance doivent être, pendant tout le temps de la maladie, désinfectés, chaque jour, avec la solution No 4, No 5 ou No 6.

Pour la désinfection des personnes, on fera un lavage de tout le corps avec une solution d'acide carbolique: deux onces dans un gallon d'eau. Le garde-malade doit se laver souvent les mains, surtout avant de manger, avec la même solution, et se rincer fréquemment la bouche avec une solution d'acide carbolique: 1 once dans un gallon d'eau.

Pour assainir tout endroit souillé par des immondices, des déchets, etc, arrosez avec la solution No 4, No 5 ou No 6.

Le cadavre d'un cholérique doit être enveloppé dans un drap imbibé de la solution No 5, et mis dans un cercueil avec 2 livres de chlorure de chaux; puis, il doit rester complètement isolé, dans la chambre, pour être enterré dans les 24 heures qui suivent le décès.

Aucune autre personne ne peut assister à l'enterrement d'un cholérique que le ministre du culte, un membre de la famille, celui qui le transporte au cimetière et le fossoyeur.

La voiture qui aura servi au transport du cadavre ainsi que les vêtements extérieurs des personnes qui l'ont enseveli ou enterré, doivent être désinfectés immédiatement sous la surveillance du Bureau d'hygiène de la localité.

Après la guérison ou la mort du malade, votre maison, les personnes qui l'habitent et tous les effets qu'elle contient doivent être désinfectés sous la surveillance du Bureau d'hygiène de la municipalité, et conformément aux ordonnances du Conseil d'Hygiène de la Province.

La quarantaine de votre maison ne sera levée que 10 jours complets après que la désinfection en aura été faite.

Pour toutes informations dont vous pouvez avoir besoin, adressez-vous à l'Officier de santé ou au Secrétaire-trésorier de votre municipalité.

Faites vous un strict devoir, dans votre intérêt comme dans celui de votre localité, de suivre fidèlement les ordonnances qui vous sont données, et de faciliter, par votre concours, le travail des autorités sanitaires.